

Maire
_____
Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 18 janvier 2022 à 20h00, par visioconférence. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Shawn Campbell, les membres du conseil suivants : Pierre Cholette, Jean Giroux-Gagné, Mario Pitre, Geneviève Raymond et Aline Charbonneau, tous formant quorum. Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Day, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Natacha Gauthier, sont aussi présents.

22-01-01

**Approbation de la tenue de la séance par visioconférence**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé, les 16 et 20 décembre 2021, la mise en œuvre de nouvelles mesures de resserrement sanitaire, dont les séances publiques du conseil qui sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et ne peuvent donc pas se tenir en présentiel;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné**  
**APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond**  
**ET RÉSOLU,**

Que le conseil accepte que la séance extraordinaire de conseil du 18 janvier 2022 soit tenue par visioconférence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-02

**Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau**  
**APPUYÉ PAR : Pierre Cholette**  
**ET RÉSOLU,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Approbation de la tenue de la séance par visioconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2022 - Adoption des prévisions de revenus et dépenses
4. Règlement décrétant les taux de taxes et tarifs applicables pour l'année 2022 - Avis de motion et présentation du projet de règlement
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024

Maire
_____
Greffier-trésorier

6. Questions des citoyens
7. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-03

**Budget 2022 – Adoption des prévisions de revenus et dépenses**

**CONSIDÉRANT** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code Municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond**  
**APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné**  
**ET RÉSOLU,**

Que les prévisions des revenus et dépenses de la municipalité pour l'année 2022 soient adoptées comme suit :

**Revenus**

	Budget 2022	Budget 2021	%variation
Taxes foncières générales	1 872 671 \$	1 883 732 \$	-1%
Taxes de secteur	1 376 \$	3 400 \$	-60%
Tarification des services	427 666 \$	410 759 \$	4%
Paiements tenant lieu de taxes	15 001 \$	15 032 \$	0%
Services rendus	23 452 \$	176 100 \$	-87%
Imposition de droits	65 100 \$	44 200 \$	47%
Autres revenus	16 000 \$	17 000 \$	-6%
Revenus de transferts	239 598 \$	1 021 668 \$	-77%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 660 864 \$</b>	<b>3 571 891 \$</b>	<b>-26%</b>
App. Surplus	4 400 \$	515 000 \$	
Règlement d'emprunt	151 431 \$	- \$	
Appropriation fonds réservés	3 210 \$	340 000 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>2 819 905 \$</b>	<b>4 426 891 \$</b>	<b>-36%</b>

**Dépenses**

	Budget 2022	Budget 2021	%variation
Administration générale	378 014 \$	374 060 \$	1%
Sécurité publique	441 122 \$	420 613 \$	5%
Transports	582 005 \$	397 401 \$	32%
Hygiène du milieu	430 822 \$	401 242 \$	7%
Aménagement et urbanisme	113 215 \$	110 665 \$	2%
Loisirs et culture	174 742 \$	121 903 \$	30%
Frais de financement	40 702 \$	- \$	100%
Immobilisations	540 333 \$	2 601 007 \$	-381%
Remboursement de la dette	118 950 \$	- \$	100%
<b>TOTAL</b>	<b>2 819 905 \$</b>	<b>4 426 891 \$</b>	<b>-57%</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-04

**Règlement décrétant les taux de taxes et tarifs applicables pour l'année 2022 – Avis de motion et présentation du projet de règlement**

La conseillère municipale, Mme Aline Charbonneau, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement décrétant le taux de la taxe foncière ainsi que les coûts des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2022. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Maire
_____
Greffier-trésorier

22-01-05 **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024**

**CONSIDÉRANT** les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau**  
**APPUYÉ PAR : Pierre Cholette**  
**ET RÉSOLU,**

D'établir le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024 comme suit :

<b>Voirie</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Rang 4 (est - ouest)	202 832 \$	-	-
Travaux rue Cannavina	106 500 \$	-	-
Entretien fossé 4e rang	75 000 \$	-	-
Matériel & véhicules voirie	27 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Travaux rue Grand St Patrice (est)	-	300 000 \$	-
Réseau d'aqueduc-Frais d'études	25 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Bretelle d'accès-Rang 7 Route 325	30 000 \$	-	-
<b>Loisirs et parcs</b>			
Centre M. Lefebvre (aménagement ext.)	30 000 \$	-	-
Travaux-terrain de baseball	-	75 000 \$	25 000 \$
<b>Administration</b>			
Plan de gestion d'actifs	44 296 \$	-	-
Rénovation hôtel de ville	-	-	500 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>540 628 \$</b>	<b>505 000 \$</b>	<b>655 000 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Questions des citoyens**

Aucune question reçue des citoyens.

22-01-06 **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné**  
**APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond**  
**ET RÉSOLU,**

Que la séance extraordinaire du 18 janvier 2022 soit levée à vingt-heures cinquante-trois minutes (20h53).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 18 janvier 2022 à 20h54, par visioconférence. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Shawn Campbell, les membres du conseil suivants : Pierre Cholette, Jean Giroux-Gagné, Mario Pitre, Geneviève Raymond et Aline Charbonneau, tous formant quorum. Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Day, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Natacha Gauthier, sont aussi présents.

22-01-07

**Approbation de la tenue de la séance par visioconférence**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé, les 16 et 20 décembre 2021, la mise en œuvre de nouvelles mesures de resserrement sanitaire, dont les séances publiques du conseil qui sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et ne peuvent donc pas se tenir en présentiel;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond  
ET RÉSOLU,**

Que le conseil accepte que la séance ordinaire de conseil du 18 janvier 2022 soit tenue par visioconférence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-08

**Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond  
ET RÉSOLU,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

8. **Approbation de la tenue de la séance par visioconférence**
9. **Adoption de l'ordre du jour**
10. **Approbation du procès-verbal de la séance de décembre 2021**
11. **Approbation des comptes payés et à payer de décembre 2021**
12. **Demande de subventions, de commandites et autres demandes**
  - 12.1 Gala Méritas 2021-2022 de l'école secondaire Soulanges
13. **Dossiers en cours**

Maire

Greffier-trésorier

- 13.1 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses
- 14. Nouveaux dossiers**
  - 14.1 Approbation de la politique salariale 2022
  - 14.2 Liste des dépenses incompressibles 2022
  - 14.3 Rapport de l'application du Règlement n° 355 sur la gestion contractuelle
  - 14.4 Approbation de la liste des arrérages de taxes
  - 14.5 Nomination d'un représentant à la vente pour taxes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
  - 14.6 Dépôt d'une demande de subvention au programme Emploi d'Été Canada
- 15. Adjudication de contrats**
  - 15.1 Conversion des lumières extérieures de l'hôtel de ville au DEL
  - 15.2 Achat de tapis pour le Centre Michel Lefebvre
- 16. Mot du maire**
- 17. Divers**
  - 1°-
  - 2°-
  - 3°-
  - 4°-
- 18. Questions des citoyens**
- 19. Ajournement ou levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-09

**Approbation du procès-verbal de la séance de décembre 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : Mario Pitre  
ET RÉSOLU,**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 soit approuvé tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de décembre 2021 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et greffier-trésorier

22-01-10

**Approbation des comptes payés et à payer de décembre 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond  
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau  
ET RÉSOLU,**

Maire

Greffier-trésorier

D'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2022-01-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-11 **Gala Méritas 2021-2022 de l'école secondaire Soulanges**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette  
ET RÉSOLU,**

D'effectuer un don de 100 \$ à l'école secondaire Soulanges pour le Gala Méritas 2021-2022 visant à accorder des prix de distinction aux élèves de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses**

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier-trésorier dépose séance tenante les liste des donateurs et rapport de dépenses pour les candidats suivants : Stéphane Lapointe.

22-01-12 **Approbation de la politique salariale 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre  
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU,**

D'approuver la politique salariale 2022, d'autoriser le Maire à signer ladite politique et d'appliquer une rétroaction pour la rémunération des employés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-13 **Liste des dépenses incompressibles 2022**

**ATTENDU QUE** des dépenses incompressibles prévues au budget de l'année 2022 ont été adopté par le conseil le 18 janvier 2021 lors d'une séance extraordinaire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond  
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau  
ET RÉSOLU,**

D'approuver et d'autoriser la liste des dépenses incompressibles ci-dessous pour l'année 2022.

- Rémunération des élus et des employés permanents et occasionnels selon les ententes, contrat et règlements en vigueur ;
- Dépenses découlant des différentes ententes, contrats et règlements concernant les élus et des employés permanents et occasionnels, incluant les frais de représentations et de congrès des élus ;
- Cotisations à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Contrats pour la collecte des matières résiduelles et achat de bacs ;
- Contrat pour le déneigement et l'entretien du chemin de la Cité-des-Jeunes ;
- Obligations contractuelles déjà autorisées par le conseil municipal ;
- Frais de financement et remboursement en capital des emprunts à long terme autorisés par règlement ;

Maire
_____
Greffier-trésorier

- Sûreté du Québec ;
- Quote-part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- L'achat d'eau potable ;
- Immatriculation des véhicules routiers et autres droits de même nature ;
- Assurances générales ;
- Remises gouvernementales sur les salaires, de même que les contributions à la CNESST, et les versements aux divers régimes de retraites et assurances collectives ;
- Comptes de téléphone, cellulaire, internet et système d'alarme ;
- Licences et hébergement des logiciels informatiques et des services d'urgence (licence radio) ;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public ;
- Propane pour les immeubles municipaux ;
- Carburant des véhicules et matériaux de déglacage ;
- Frais de poste, frais de publication d'avis, télécopieur, papeterie et fourniture de bureau ;
- Vérification comptable ;
- Ententes intermunicipales ;
- Frais de cour municipale et juridiques ;
- Fourniture et biens pour entretien et conciergerie des immeubles, véhicules et équipements municipaux ;
- Remboursement de taxes municipales en lien avec la tenue du rôle d'évaluation ou lors de trop-perçu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-14

**Rapport de l'application du Règlement n°355 sur la gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le 12 novembre 2019, le règlement n° 355 portant sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.1.2 du *Code municipal* impose aux municipalités de déposer en séance de conseil, au moins une fois par année, un rapport relatif à l'application de leur règlement de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal le rapport annuel de l'année 2021 portant sur la gestion contractuelle. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville pour consultation.

22-01-15

**Approbation de la liste des arrérages de taxes**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau**  
**APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond**  
**ET RÉSOLU,**

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à transmettre la liste des arrérages de taxes aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les matricules des propriétés concernées sont les suivants :

- 3324-79-2693-0-000-0000
- 3326-22-2391-0-000-0000
- 3326-55-2156-0-000-0000

Maire
_____
Greffier-trésorier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-16 **Nomination du représentant à la vente pour taxes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette  
ET RÉSOLU,**

De nommer le directeur général et greffier-trésorier à titre de représentant de la Municipalité à la vente pour taxes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-17 **Dépôt d'une demande de subvention au programme d'Emploi d'été Canada**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : Mario Pitre  
ET RÉSOLU,**

Que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton accepte la responsabilité du projet « Emploi d'Été Canada » pour l'année 2022 et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisés au nom de la Municipalité à signer tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.

Que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné et mis de l'avant.

Que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton engage six (6) employés étudiants pour une période variant de 8 à 9 semaines, dans l'éventualité où le projet serait subventionné et mis de l'avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-18 **Conversion des lumières extérieures de l'hôtel de ville au DEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau  
ET RÉSOLU,**

D'accepter la soumission de Lionel Bourbonnais et Fils inc pour la conversion des lumières extérieures de l'hôtel de ville au DEL au montant de 1 587\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22-01-19 **Achat de tapis pour le Centre Michel Lefebvre**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
APPUYÉ PAR : Mario Pitre  
ET RÉSOLU,**

D'autoriser l'achat de vingt (20) tapis pour le Centre Michel Lefebvre au coût de 65\$ l'unité, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Mot du maire**

Monsieur le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience concernant les points suivants :



Maire

Greffier-trésorier

1. Rencontre avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant le schéma de risque à venir le 24 janvier 2022.
2. Résumé des interventions de la Sûreté du Québec sur notre territoire en 2021.
3. Intervention des pompiers lors de la panne électrique prolongée en décembre 2021.
4. Rencontre avec les employés municipaux.
5. Plaintes concernant le déneigement.
6. Règles de bienséance à la patinoire.

Monsieur le conseiller, Jean Giroux-Gagné, s'adresse à l'audience pour mentionner que des rencontres ont eu lieu et se poursuivront dans le cadre de l'entente des pompiers.

Monsieur le conseiller, Mario Pitre, s'adresse à l'audience pour mentionner qu'un résumé des interventions de la Sûreté du Québec en 2021 paraîtra dès que possible dans le bulletin municipal.

#### **Questions des citoyens**

Aucune question reçue des citoyens.

22-01-20

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau**  
**APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné**  
**ET RÉSOLU,**

Que la séance ordinaire du 18 janvier 2022 soit levée à vingt et une heures trente minutes (21h30).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire